

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018**

**REUNION DES 29 ET 30 NOVEMBRE 2018**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AIDE EXCEPTIONNELLE A DES PROJETS DE SEJOURS EN  
IMMERSION LINGUISTIQUE EN CORSE A DESTINATION  
DES ELEVES DE FILIERE BILINGUE ET NON BILINGUE  
DU SECOND DEGRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'État et la Collectivité de Corse conduisent conjointement une action de développement linguistique en matière d'éducation et de formation qui se traduit par une stratégie éducative visant à soutenir la mise en place d'un bilinguisme à parité horaire, ouvert au plurilinguisme, pour tous les élèves.

Nous pouvons notamment noter la délibération n° 15/083 AC du 16 avril 2015, l'Assemblée de Corse a adopté le Pianu Lingua 2020, plan de normalisation de la langue, incluant le développement de son enseignement et de son apprentissage tout au long de la vie. La délibération n° 16/140 AC du 23 juin 2016 de l'Assemblée de Corse également, par le biais de laquelle a été adoptée la convention Etat-Collectivité Territoriale de Corse d'application du plan de développement de l'enseignement de la langue corse 2016-2020. Cette convention est une convention globale de mise en œuvre du plan Lingua 2020, lequel définit la stratégie de progression vers la normalisation de la langue et une société bilingue à l'horizon 2020. Enfin, par la délibération n° 15/037 AC du 13 mars 2015 l'Assemblée de Corse qui a permis l'adoption du règlement des aides pour le développement, la promotion et la diffusion de la langue corse qui prévoit une dotation au fonctionnement pour les filières bilingues du second degré.

Dans ce cadre, l'apprentissage de la langue corse via la méthode d'immersion linguistique prend toute sa place.

Cette année, à la suite de l'appel à projets relatif à la dotation de fonctionnement « Lingua corsa » 2018-2019 qui concerne spécifiquement les établissements comptant une filière bilingue, certains établissements nous ont transmis des demandes de subvention relatives à des séjours en Corse en immersion linguistique pour leurs classes bilingues. C'est le cas des collèges de Moltifau, Fium'orbu, Giraud et les lycées Fesch et Georges Clémenceau.

Les projets pédagogiques programmés par les EPLE suivants sont intéressants à plus d'un titre :

- Le collège de Moltifau prévoit 2 séjours : 1 séjour au centre d'immersion linguistique de Savaghju avec une étude de l'écosystème forestier et montagnoux pour un coût total de 2 140 € l'aide demandée est de 1 390 €, et 1 séjour à « A casa marina » de Galeria avec une découverte de l'écosystème marin, le public concerné sera la classe de 5<sup>ème</sup> bilingue, soit 29 élèves, le montant total du projet est de 3 384 € et la participation demandée à la CDC s'élève à 2 634 €.

- Le collège Giraud pour sa part, prévoit 2 séjours : 1 séjour à Savaghju pour une classe de 6<sup>ème</sup> d'un montant de 2 300 € et 1 séjour au Parc naturel pour une classe de 5<sup>ème</sup> bilingue d'un montant de 2 300 €.
- Le lycée Fesch programme un séjour à la découverte de Scandola, Bavedda, Aleria ainsi que la visite d'entreprises pour les 25 élèves de seconde bilingue, coût du projet 7 000 € et montant demandé 4 000 €.

Nous notons également le projet développé par une équipe d'enseignants du Lycée Giocante de Casabianca de Bastia et du Lycée Georges Clémenceau de Sartè qui ne sont pas des établissements comptant une filière bilingue.

Cette équipe, composée de professeurs de LCC et de professeurs habilités à enseigner en langue corse, a élaboré un projet d'échange entre les élèves de 1<sup>ère</sup> des deux établissements, autour du numérique et de la culture corse.

Il a été initié en 2017 avec un voyage de trois jours pour les élèves du Lycée Giocante de Casabianca dans l'Alta Rocca : rencontre des élèves de Sartè et des visites en immersion des sites préhistoriques et des musées, qui s'est déroulé en avril 2018. Cette initiative fait partie d'un projet plus large de préfiguration d'une filière bilingue au Lycée Giocante de Casabianca.

C'est la suite de ce projet qui est programmée pour l'année scolaire 2018/2019, avec le déplacement des élèves du Lycée Georges Clémenceau de Sartè à Bastia. Au programme : découverte du patrimoine de la ville de Bastia, visite du site de la Mariana, découverte du Nebbiu, découverte de la polynomie et des variétés linguistiques. Il se déroulera sur 3 jours au printemps 2019 et concernera 17 élèves et 2 accompagnateurs pour un montant total de 5 738 €. L'aide demandée à la Collectivité de Corse s'élève à 2 378 €.

L'ensemble des budgets prévisionnels correspondants à ces projets prévoient des sources de financements autres que la Collectivité de Corse, à savoir : une participation des foyers sociaux éducatifs, des familles, des communes ainsi que la mise en place d'actions diverses pour mobilisés des fonds.

Le règlement des aides adopté en Assemblée de Corse le 16 avril 2015 prévoit de financer exclusivement les projets de voyages hors de Corse, en Méditerranée romane, pour les classes bilingues. Or ces projets ne remplissent pas ces critères.

En attendant une évolution du règlement des aides qui permettrait de prendre en compte les projets comme ceux-ci, et étant donné l'intérêt qu'ils présentent, nous vous proposons d'attribuer une aide financière exceptionnelle à ces établissements pour la réalisation de leurs projets.

Il est à noter que cette proposition est néanmoins faite à l'exclusion des projets qui dérouleraient dans un centre d'immersion linguistique, tel que le centre de Savaghju par exemple. En effet, ces structures font déjà l'objet par ailleurs d'un financement de la Collectivité de Corse pour leur fonctionnement par le biais d'une subvention ou d'un marché.

Nous vous proposons d'accorder aux établissements concernés les montants qui figurent dans le tableau ci-dessous, pour un total de 11 312 €.

**AIDE EXCEPTIONNELLE A DES PROJETS DE SEJOURS EN IMMERSION  
LINGUISTIQUE EN CORSE A DESTINATION DES ELEVES DE FILIERE BILINGUE  
ET NON BILINGUE DU SECOND DEGRE POUR L'ANNEE 2018/2019**

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>SEJOURS EN IMMERSION LINGUISTIQUE EN CORSE</b>	<b>DOTATION EXCEPTIONNELLE en €</b>
COLLEGE DE MOLTIFAU	Séjour "Casa marina" Galeria	2 634
COLLEGE GIRAUD	Séjour "Parc naturel"	2 300
LYCEE FESCH	Séjour découverte : Aléria, Scandola, Bavedda	4 000
LYCEE GEORGES CLEMENCEAU	Séjour à la découverte du patrimoine culturel de Bastia et sa région	2 378
<b>TOTAL</b>		<b>11 312</b>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.